BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 20 juin 2024 à 10h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 13/06/2024 Date de publication : 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt juin à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum: - Présents: 17 - Absents: 9 dont pouvoirs: 2

PRESENTS: Jérôme VIAUD, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : Dominique BOURRET à Jérôme VIAUD, Michèle PAGANIN à Jean-Marc DELIA.

ABSENTS: Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Jean-Louis CONIL, Marie-Louise GOURDON, Christian ORTEGA, Gilles RONDONI, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Projets de décisions du bureau

DB2024_062 : HABITAT- « Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 - OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions »

DB2024_063 : MOBILITES - Appel à projet « AAP - AVELO 3 » de l'ADEME

DB2024_064 : COMMANDE PUBLIQUE - Constitution d'un groupement de commandes-cadre entre la ville de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

DB2024_065: Appel d'offres ouvert – Marché public pour la collecte des déchets ménagers et assimilés et réalisation de prestations de services connexes sur tout ou partie du territoire de la CAPG (09 lots) - Lot 01 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en bacs (porte à porte et points de regroupement) et lavage des bacs – Avenant n°1 au marché n°2022/20.1

DB2024_066 : COMMANDE PUBLIQUE - Appel d'offres ouvert - Marché public pour la collecte des déchets ménagers et assimilés et réalisation de prestations de services connexes sur tout ou partie du territoire de la CAPG (09 lots) - Lot 02 : Collecte des colonnes d'apport volontaire de déchets ménagers et assimilés (aériennes semi-enterrées et enterrées) et lavage des colonnes aériennes et enterrées - Avenant n°1 au marché n°2022/20.2

DB2024_067 : COMMANDE PUBLIQUE - Appel d'offres ouvert - Marché public de prestations de services liés à l'attractivité du territoire et au tourisme du Pays de Grasse - Avenant n°1

DB2024_068 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public de travaux pour l'extension du campus étudiant sur la commune de Grasse - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert (15 lots).

DB2024_069 : COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre - Appel d'offres ouvert - Emission et livraison de titres restaurant pour les agents de la CAPG - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande

DB2024_070 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public - Procédure formalisée avec négociation Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la commune de Grasse - Attribution du marché

DB2024_071 : Marché public - Appel d'offres ouvert - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Campus étudiants de Grasse - Avenant n°1 au marché n°2023/14 attribué Groupement FABRE/SPELLER Architectes / ITC / EPCO / Cabinet Philippe GRANDFILS.

- Préparation du conseil communautaire
- Présentation du nouveau marché Energie
- Présentation du Rapport d'activités 2023 de Moventis
- Signature officielle de la convention FEPEM/CAPG
- **Ouestions diverses**

Projets de décisions du bureau

Décision n°DB2024_062 : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 - OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé opérationnels depuis le 4 octobre 2022 pour une durée de 5 années, la Communauté d'agglomération attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions. Aussi a-t-elle été saisie, via son opérateur la SPL Pays de Grasse Développement, sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la Communauté d'agglomération, gestionnaire des aides de l'Anah par délégation de compétence. Les cinq (5) demandes de subventions déposées au titre de l'OPAH "Pays de Grasse" 2022-2027 portent, pour la Communauté d'agglomération, sur un montant de 10 000 € et sur 4900 € pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un total de travaux de 54 723 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire l'unanimité DECIDE :

D'ATTRIBUER dans le cadre établi par les conventions d'opérations programmées pour la période 2022-2027 et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération pour un montant global de 10 000,00 €, et les aides



de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **4 900,00 €**, aux propriétaires cités ci-avant ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2024 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention;
- DE SOLLICITER du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée au titre des opérations programmées pour la période 2022-2027, conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Décision n°DB2024_063 : Appel à projet « AAP - AVELO 3 » de l'ADEME

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite déposer un dossier pour obtenir un financement de la part de l'ADEME à travers l'appel à projets « AAP – AVELO 3 » pour l'année 2024.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à répondre à l'appel à projets « AAP – AVELO 3 ».

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité DECIDE :

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions au taux maximum dans le cadre de l'appel à projets « AAP - AVELO 3 » de l'ADEME;
- D'APPROUVER le plan de financement des opérations décrites dans le dossier présenté;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2024_064 : Constitution d'un groupement de commandes-cadre entre la ville de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans l'objectif d'instaurer une mutualisation cohérente et optimisée entre la ville de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, il est proposé de constituer un groupement de commandes-cadre pour répondre aux besoins de fournitures, de services et de travaux communs dont notamment ceux de la Direction générale des services techniques.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- D'AUTORISER le principe de la constitution d'un groupement de commandes-cadre pour répondre aux besoins de fournitures, de services et de travaux communs, entre la ville de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse;
- D'APPROUVER les termes de la convention cadre de groupement de commandes jointe en annexe, à intervenir entre la ville de Grasse et la CAPG;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre de groupement de commandes entre la ville de Grasse et la CAPG ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente décision;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de groupement de commandes spécifiques à venir entre la ville de Grasse et la CAPG en fonction des besoins.

Décision n°DB2024_065 : Appel d'offres ouvert - Marché public pour la collecte des déchets ménagers et assimilés et réalisation de prestations de services connexes sur tout ou partie du territoire de la CAPG (09 lots) - Lot 01 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en bacs (porte à porte et points de regroupement) et lavage des bacs - Avenant n°1 au marché n°2022/20.1

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Suite à une mise à jour des index par l'Insee, il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2022/20.1 ayant pour objet le remplacement de l'index de prix ICMO2 par l'index de prix ICMO3 nécessaire au calcul de la révision trimestrielle des prix du marché.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2022/20.1 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le Groupement conjoint SAS Sud Est Assainissement (mandataire)/ AZUR TRUCKS LOCATION;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 sans incidence financière.

Décision n°DB2024_066: Appel d'offres ouvert – Marché public pour la collecte des déchets ménagers et assimilés et réalisation de prestations de services connexes sur tout ou partie du territoire de la CAPG (09 lots) - Lot 02: Collecte des colonnes d'apport volontaire de déchets ménagers et assimilés (aériennes semi-enterrées et enterrées) et lavage des colonnes aériennes et enterrées – Avenant n°1 au marché n°2022/20.2

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Suite à une mise à jour des index par l'Insee, il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2022/20.2 ayant pour objet le remplacement de l'index de prix ICMO2 par l'index de prix ICMO3 nécessaire au calcul de la révision trimestrielle des prix du marché.



Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2022/20.2 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société SAS Sud Est Assainissement;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 sans incidence financière.

Décision n°DB2024_067 : Appel d'offres ouvert – Avenant n°1 - Marché public de prestations de services liés à l'attractivité du territoire et au tourisme du Pays de Grasse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Le présent Avenant a pour objet de modifier les modalités de règlement des prestations afin de tenir compte du rythme des activités saisonnières qui nécessite une offre de service, de communication et d'information plus importante en période estivale notamment.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/06 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association « Office de Tourisme communautaire unique Pays de Grasse »;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 sans incidence financière.

Décision n°DB2024_068 : Marché public de travaux pour l'extension du campus étudiant sur la commune de Grasse – Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert (15 lots)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer les marchés publics de travaux pour l'extension du campus étudiant sur la commune de Grasse pour un montant estimatif de 5 400 000,00 € HT (valeur juin 2024), et si nécessaire aux marchés négociés en cas de procédure initiale déclarée infructueuse.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, selon les dispositions du Code de la commande publique, ayant pour objet les travaux pour l'extension du campus étudiant sur la commune de Grasse (15 lots) pour un montant de l'opération de travaux estimé à 5 400 000,00 € HT (valeur juin 2024);
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés publics de travaux après attribution par la commission d'appel d'offres;

- D'AUTORISER Monsieur le Président à lancer et signer les marchés publics de travaux, dans les conditions prévues à l'article R2124-3.6° du Code de la commande publique, dans le cas de marchés publics déclarés infructueux;
- DE PREVOIR l'inscription budgétaire au BP2024 et suivants.

Décision n°DB2024_069 : Accord-cadre - Appel d'offres ouvert - Emission et livraison de titres restaurant pour les agents de la CAPG - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour l'émission et la livraison de titres restaurant pour les agents de la CAPG attribué par la commission d'appel d'offres en date du 20 juin 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité DECIDE :

 D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent l'accordcadre à bons de commande avec l'opérateur économique déclaré attributaire par la commission d'appel d'offres :

A la société PLUXEE FRANCE pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant DDED de frais de gestion à 0 € HT, seule la valeur faciale des titres commandés sera facturée à la CAPG.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2024 et suivants (section fonctionnement).

Décision n°DB2024_070 : Marché public – Procédure formalisée avec négociation – Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la commune de Grasse - Attribution du marché

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public pour la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la commune de Grasse attribué par la commission d'appel d'offres en date du 20 juin 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité DECIDE :

 D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent le marché négocié avec l'opérateur économique déclaré attributaire par la commission d'appel d'offres :

Groupement G2C INGENIERIE ALTEREO ET SE2T ENGINEERING pour son offre économique la plus avantageuse pour un montant total (tranche ferme + tranche optionnelle 1 et 2) de 491 550,00 \in HT \in HT.

 DE DIRE que le financement des prestations sera prévu au budget 2024 et suivants (section investissement).



Décision n°DB2024_071 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Campus étudiants de Grasse – Avenant n°1 au marché n°2023/14 attribué Groupement FABRE/SPELLER Architectes / ITC / EPCO / Cabinet Philippe GRANDFILS

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Suite à la fermeture de l'établissement principal de la société EPCO ENERGIES (cotraitant du groupement de maîtrise d'œuvre) il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2023/14 ayant pour objet le changement d'adresse de l'établissement principal de la société EPCO ENERGIES et de son numéro de SIRET.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- D'APPROUVER l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2023/14 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le Groupement FABRE/SPELLER Architectes / ITC / EPCO / Cabinet Philippe GRANDFILS;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 sans incidence financière.
- > Les sujets suivants ont été abordés :
 - Préparation du conseil communautaire
 - Présentation du nouveau marché Energie
 - Présentation du Rapport d'activités 2023 de Moventis
 - Signature officielle de la convention FEPEM/CAPG
 - Questions diverses
- > Commissions à venir :
 - SPORTS Lundi 1^{er} juillet 2024 à 18h30 à la CAPG Salle du Conseil

Fin de la séance à 12h17

Fait à Grasse, le 21 juin 2024

Le Président

Jérôme VIAUD Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes

